

ACCUEIL (INDEX.HTML) L'AMBROISIE (AMBROISIE.HTML) RISQUE ALLERGIQUE EN COURS (RISQUE_ALLERGIQUE_ENCOURS.HTML)

(INDEX.HTML) LIENS (LIENS_UTILILES.HTML) PARTENAIRES (PARTENAIRES.HTML)

SIGNALEMENT

(SIGNALEMENT_GI

L'ambroisie, un enjeu de santé publique :
chacun peut agir !

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant.

Également disponible sur plateformes mobiles:

Agir contre l'expansion de cette plante est un **enjeu majeur de santé publique** (<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambroisie-info/>) qui requiert l'implication de tous.

[Consultez les conditions générales d'utilisation \(cgu.html\)](#)

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

1

SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE
Grâce à votre smartphone ou sur le site
SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR

2

**VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU
PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE**

3

**IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE
POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE**



Que faire ?

Sur ma propriété : **je l'arrache !**
(<http://www.ambroisie.info/pages/elimine3.htm>)

Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !** (<http://www.ambroisie.info/pages/elimine3.htm>)

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale** la zone infestée par un des moyens suivants :

- Onglet signalement de ce site
- Application mobile Signalement Ambroisie
- Mél : contact@signalement-ambroisie.fr (mailto:contact@signalement-ambroisie.fr)
- Téléphone :

Votre signalement sera communiqué à la mairie concernée qui engagera les actions nécessaires à l'élimination des plants.

Kit de communication

- Le flyer ([media/Flyer_AmbroisieV4.pdf](#)),
- Les affiches A2 ([media/Affiche_Ambroisie_A2.pdf](#)), A3 ([media/Affiche_Ambroisie_A3.pdf](#)) et A4 ([media/Affiche_Ambroisie_A3.pdf](#)),
- Encart web : Facebook ([img/press/Encart_WEB_FACEBOOK_1200px.png](#)), 300 px ([img/press/Encart_WEB_300px.png](#)), 768px ([img/press/Encart_WEB_768px.png](#)),
- Encart presse ([img/press/Encart_presse_A6.png](#)),
- La vidéo (http://youtu.be/kxgcsYm_Zcg).